



# **COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION LUDIK'AMIS**

**Assemblée Générale (AG) constitutive de l'association LUDIK'AMIS**

Le 16 Novembre 2024, à 19h00, les fondateurs de l'association LUDIK'AMIS se sont réunis en Assemblée Générale constitutive.

Etaient présentes les personnes suivantes :

- LECCA Ariel résidant au 14 Allée Jacques Cartier 91430 IGNY
- LECCA Antoine résidant au 14 Allée Jacques Cartier 91430 IGNY
- TIROLE épouse LECCA Dominique résidant au 14 Allée Jacques Cartier 91430 IGNY
- JACQUET Vincent résidant au 15 Allée Jacques Cartier 91430 IGNY

M. LECCA Ariel est nommé président de séance ;  
M. LECCA Antoine est nommé secrétaire de séance.

Le président rappelle l'ordre de jour :

- Présentation du projet d'association ;
- Lecture, présentation, discussion et adoption des statuts ;
- Désignation des premiers membres du bureau ;
- Détermination du montant initial des cotisations ;
- Lecture, présentation et adoption du règlement intérieur ;
- Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration ;
- Autres sujets divers.

Le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Il fait également des propositions concernant les premiers membres du bureau et présente un premier projet de règlement intérieur incluant une proposition pour les cotisations.

Après débat, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

**1<sup>ère</sup> résolution :** L'assemblée générale constitutive valide, sans modification, les statuts dont le projet lui a été soumis.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**2<sup>ème</sup> résolution :** L'assemblée générale constitutive élit les personnes suivantes membres du Bureau :

- LECCA Ariel en tant que président et trésorier
- LECCA Antoine en tant que secrétaire

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée de 1 an.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**3<sup>ème</sup> résolution :** L'assemblée générale constitutive fixe les cotisations annuelles (du premier Septembre de l'année en cours au 31 Aout de l'année suivante) des différentes catégories de membres selon le tableau suivant :

| Type d'adhésion |                                                                        | A partir de Sept. | A partir de Jan. | A partir de Mai |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------|-----------------|
| Individuelle    |                                                                        | 15 €              | 12 €             | 9 €             |
| Couple/Famille  | Valable pour toute la famille                                          | 20 €              | 16 €             | 12 €            |
| Tarif réduit    | Réservée aux mineurs, étudiants et aux personnes en recherche d'emploi | 10 €              | 8 €              | 6 €             |

*Il est également possible pour des personnes non adhérentes à l'association de participer ponctuellement à des soirées ludiques pour un montant de 5 € par soirée.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**4<sup>ème</sup> résolution :** L'assemblée générale constitutive valide, sans modification, le règlement intérieur dont le projet lui a été soumis.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**5<sup>ème</sup> résolution :** L'assemblée générale constitutive donne pouvoir à Monsieur LECCA Ariel pour effectuer toutes démarches nécessaires à la constitution de l'association

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 19h45.

Il est dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive, signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

A IGNY, le 16 Novembre 2024

Signatures

*LECCA Ariel, président de séance*



*LECCA Antoine, secrétaire de séance*

